

En 2023, nous continuerons à œuvrer pour le bien de la commune, défendre la prospérité de tous et la qualité de vie à Chêne-Bougeries.

Le PLR Chêne-Bougeries vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Passage de flambeau

Cyrille Dacorogna passe le flambeau à Kaloyan Koev, l'occasion pour ce dernier, de se présenter à vous par ces quelques mots :

Je ne suis pas né à Chêne-Bougeries. Je n'y ai pas grandi. Mais depuis 2016 c'est par choix que j'ai décidé de m'installer dans cette belle commune, que je peux désormais appeler la « nôtre ». C'est donc, d'une certaine manière, le choix du cœur qui m'y a guidé.

En ce qui concerne mon engagement politique, il relève quant à lui plus de la raison, même si le cœur n'y est pas étranger.

Tout d'abord, la raison qui veut que, lorsqu'on aime quelque chose, on doit en prendre soin. J'aime Chêne-Bougeries, et m'investir au sein du Conseil municipal m'est apparu comme un bon moyen d'en prendre soin, en toute humilité et selon mes capacités.

Ensuite, la raison, qui ne peut que reconnaître la nécessité que l'action politique soit guidée et limitée par la loi. Ma formation et mon expérience dans le domaine du droit peuvent ainsi être mis au service d'un engagement politique conscient du cadre légal.

Enfin, j'ai aussi voulu m'engager pour Chêne-Bougeries afin de mettre en oeuvre certaines valeurs qui me sont chères, parmi lesquelles l'écoute et le progrès tiennent une place d'honneur. L'écoute, car – avant de s'engager par



l'action – il faut connaître la direction qu'on doit donner à cette dernière. En l'occurrence, cette écoute doit être attentive aux besoins de la population chénoise, pour ensuite oeuvrer de la manière la plus adéquate dans ce sens. Le progrès également, parce que, à mon sens, l'amélioration constante ne doit pas seulement être un souhait, mais aussi un devoir. Néanmoins, le progrès, tel que je le vois, n'est pas un accueil aveugle de la nouveauté, mais plutôt une approche consciente et respectueuse de ce qui a déjà été bâti, avec la volonté de préserver et consolider ce qui mérite de l'être.

Je me sens privilégié de siéger au Conseil municipal pour servir Chêne-Bougeries, tout en étant conscient de la responsabilité de cette fonction.

Motion du 17 novembre 2022 proposée par Florence Lambert pour le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries :

« Pour la mise à disposition de locaux pour les besoins de La Lyre de Chêne-Bougeries et l'Accademia d'Archi »

Considérant,

- Que le 28 mars 2022 la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité élargie à l'ensemble du Conseil municipal a accepté à l'unanimité d'aller de l'avant dans le processus de développement d'un projet d'affectation de La Bessonnette;
- Qu'une étude d'implantation, présentée par Monsieur Francis Jacquier de l'Atelier Archiplein, comportant trois variantes portant sur le potentiel à bâtir avait alors été examinée. La question à laquelle il fallait répondre était de savoir ce qui pouvait être développé sur le terrain, l'examen de l'affectation devait être soumis ensuite à la commission Bâtiments et Infrastructures;
- Que lors de la séance du 20 juin 2022, réunissant les commissions Culture, Bâtiments et Infrastructures, ont donc été discutées les possibilités d'affectation de La Bessonnette compte tenu de sa proximité avec la salle communale et l'Espace Nouveau-Vallon mais aussi des contraintes de préservation du site;
- Qu'au vu de la dégradation de l'état de la maison de maître, les commissaires Culture et Bâtiments ont conclu qu'il fallait désormais faire diligence;
- Que l'avis que le terrain de La Bessonnette y compris la maison de maître soit rendu accessible au public et qu'il soit affecté à des programmes culturels et artistiques a clairement été exprimé par un préavis de principe voté à l'unanimité le 20 juin 2022;
- Que cet avis est conforme au Plan directeur communal de Chêne-Bougeries (ci-après PDCOM) qui retient que le retard pris par la commune dans la mise à disposition d'équipements à l'intention de la population ne concerne pas uniquement les écoles (p. 27 du PDCOM approuvé par le Conseil d'Etat le 2 mars 2022 après adoption par le Conseil municipal le 18 novembre 2021);
- Que le PDCOM de Chêne-Bougeries propose dès lors des acquisitions foncières et le maintien de bâtiments à valeur patrimoniale pour l'accueil de programmes à vocation socioculturelle; à titre d'exemple, les terrains acquis par la commune dans le secteur de la Bessonnette et le secteur centre-Chêne sont expressément cités comme pouvant accueillir des programmes culturels, de loisirs ou de sport (p. 27 du PDCOM);

- Que les commissaires des commissions Culture, Bâtiments et Infrastructures ont de plus plébiscité la proposition de mandater un expert indépendant pour concevoir ce qui pourrait être développé dans la maison de maître et ses abords, eu égard aux potentiels à bâtir mis en évidence;
- Qu'en vue de répondre aux besoins pressants de l'Accademia d'Archi et de La Lyre de Chêne-Bougeries, il a été précisé que le mandat devra intégrer le projet de centre de formation musicale et d'échanges culturels dont les besoins minimaux en salles avaient été estimés par Monsieur Laurent Marty;
- Que le rapport de Monsieur Laurent Marty avait d'une part considéré que la commune de Chêne-Bougeries subventionne sur le territoire communal La Lyre, harmonie municipale et école de musique, ainsi que l'Accademia d'Archi, école de musique de cordes accréditée par le canton (cf. p. 3 dudit rapport) et d'autre part que ces deux institutions occupent actuellement des locaux qui ne permettent plus à moyen terme de poursuivre leurs activités dans des conditions acceptables et répondant aux normes d'écolages, soit en raison de l'état général des locaux, soit en prévision de travaux futurs (p. 3 dudit rapport);
- Que, cela étant, le mandataire indépendant apparaît dans l'incapacité de rendre son rapport dans un délai prévisible; la commission Culture agendée pour en prendre connaissance le 14 novembre a dû être annulée.

Aussi, dans l'attente d'un projet d'affectation définitif de La Bessonnette, le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries invite le Conseil administratif à :

- Procéder sans plus tarder aux éventuelles démarches nécessaires auprès du Canton et mettre à disposition de La Lyre de Chêne-Bougeries et de l'Accademia d'Archi, dans la maison de maître de la Bessonnette, à défaut dans un autre lieu que le Conseil administratif jugerait plus approprié, des espaces pour répondre à leurs besoins;
- Procéder si besoin avec l'aide de mandataires qualifiés aux rafraîchissements nécessaires, pour une entrée dans les locaux dans les plus brefs délais;
- Informer La Lyre de Chêne-Bougeries et l'Accademia d'Archi de sa décision.

Cette motion a été votée lors du Conseil municipal du 17 novembre 2022 par 14 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

Le PLR se réjouit des suites que le Conseil administratif ne manquera pas de lui donner.

Florence Lambert
Conseillère municipale
Présidente commission Culture.

Notre bilan à mi-législature

À mi-législature, nous pouvons déjà tirer un premier bilan dont nous souhaitons partager les grandes lignes avec vous.

Que ce soit au Conseil administratif, par l'action de Marion Garcia Bedetti, Maire de la commune, ou au Conseil municipal, voici une sélection de projets portés et accompagnés par les élus PLR depuis juin 2020 :

- Grâce à l'action de son Président, de nouveaux outils financiers ont été obtenus en commission Finances et contrôle de gestion. Par vote du 15 décembre 2022, un amendement PLR a été porté au budget 2023 pour une **baisse du centime à 33** après une tentative infructueuse à 32.
- Sous cette législature, le PLR a continué de faire le choix des **compétences métier** pour ses propositions de candidats au Conseil de la fondation communale pour le logement. Le PLR a défendu une gestion professionnelle et plus transparente du parc immobilier.
- Le PLR se réjouit de l'**acquisition de la parcelle N° 147** de la route de Chêne (bâtiment de la poste) face à la Mairie et aux abords de l'école de Chêne-Bougeries.
- La modification des **horaires de la Mairie** permettra de tenir compte des contraintes professionnelles des habitants.
- Promesse de campagne, une subvention pour encourager le **passage aux énergies renouvelables** a été introduite.
- Nous nous étions également engagés dans le domaine de la petite enfance. Pour la rentrée scolaire de 2024, une **troisième crèche** de 52 places sera construite à Challendin ainsi qu'une **quatrième crèche** (modulaire), avec 48 places supplémentaires, en continuité de la salle communale. Grâce à l'activisme de notre Maire et de la pression du Président de la commission Petite Enfance, Jeunesse et Ecoles, l'autorisation de construire pour la crèche modulaire a été délivrée en un temps record de quatre mois.
- Le PLR a voté le retrait de la Commune de Chêne-Bougeries du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Il s'agit de **réformer l'accueil** ainsi que **permettre une prise en charge selon des horaires plus étendus** (mercredis après-midi et semaines supplémentaires en été), permettre aussi des **études surveillées** et des **activités stimulantes de type sportif et culturel** en collaboration avec les associations locales.
- Le PLR a voté le crédit pour les travaux d'extension de l'**école primaire** de Chêne-Bougeries sous la forme d'un demi-groupe scolaire.
- Il a aussi voté le crédit pour les travaux de réfection des façades de l'**école primaire** de la Gradelle.
- De même pour l'acquisition et l'installation de **tableaux blancs interactifs** dans les classes des écoles de la commune.



- La rénovation des jeux de la **zone piétonne devant l'école de Conches** est en cours.
 - Des premiers contacts ont été noués entre la commune et les autorités cantonales pour modifier le plan de site du Village de Chêne-Bougeries afin de permettre un **meilleur usage des espaces extérieurs** et améliorer la qualité de vie des habitants.
 - Les **parcs au centre de la commune** ont été agrandis et valorisés : nouvelles plantations, installation de terrains de pétanque à la place du Colonel Audéoud et ouverture au public de l'espace extérieur du terrain de la Bessonette acquis en 2018. La réfection de son terrain de tennis est prévue.
 - Conformément à notre programme pour cette législature, nous avons accepté de co-financer la **réduction des nuisances sonores du Léman Express au pont sur la Sémaz**.
 - Le réaménagement des abords du Collège Claparède : **remise en état des deux terrains de tennis**, est en phase de concertation avec le canton propriétaire de ces infrastructures.
 - Le **renouvellement de l'éclairage communal** voté sous l'ancienne législature se poursuit (économie d'énergie et lutte contre la pollution lumineuse).
 - Des amendements PLR ont été portés aux conditions d'octroi de subventions à la **plantation d'arbres** sur fonds privé en application du projet « + 1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries » afin de mieux répondre aux intérêts des propriétaires privés.
 - La mise en place de **mesures de modération des vitesses sur le chemin Naville** a été votée en début de législature.
 - C'était aussi dans notre programme de 2020 : une présence accrue au bureau social (1/2 poste supplémentaire) permettra dès 2023 de développer une **aide administrative à domicile pour les seniors les plus fragilisés**.
 - Le **plan canicule** se poursuit.
 - Sous le dicastère de Marion Garcia Bedetti a été adopté un nouveau règlement relatif à l'octroi des bourses destinées à favoriser l'accomplissement de **séjours académiques ou de perfectionnement professionnel**.
 - Une **vie culturelle de proximité**, variée et de qualité (à l'instar du Printemps de la danse lancé en 2022) est proposée aux communiens. Une attention toute particulière est portée à son accessibilité pour les aînés et les écoles. Il s'agit aussi de mettre les artistes de la région en valeur.
 - Discutée en commission Culture, l'**offre culturelle** sera **élargie** dès le début de l'année 2023 avec un concept inédit à Genève : les jeudis du jazz. Suivront la poursuite du Printemps de la danse, les concerts au Parc et l'introduction de soirées littéraires à deux voix au deuxième semestre.
 - A noter enfin la mise à disposition dans le courant de 2023 de **matériels didactiques sur les sculptures** dans nos parcs à destination des classes.
- Nous nous réjouissons de la diversité des projets que nous avons collectivement soutenus; nous continuerons ensemble à votre service en 2023 !**
- Certains sujets feront l'objet de développements séparés dans de prochaines éditions.**

Chers habitants,
Nous sommes à votre écoute et nous vous invitons à nous contacter si vous avez rencontré un problème sur notre commune ou si vous voulez simplement faire une suggestion :
plr1224@gmail.com

NOS ÉLUS

MAIRE

MARION GARCIA-BEDETTI

CM

WILLIAM LOCHER

KALOYAN KOEV

ANNE DERUAZ-LOMBARD

FLORENCE LAMBERT

ANTOINE LOCHER

MARIANNE MATHEZ-ROGUET

LAURENT SCHMIDT

MONIKA SOMMER

THIERRY ULMANN

OLIVIER URFER

NOTRE VIENT
ENSUITE

ARASH EBADI

Motions & Résolutions - PLR

Date - Déposition	Titre	Auteurs	Statut
10.12.2020	Mobilité - Démarches Participatives - Secteur Nord*	Florence Lambert, Laurent Schmidt	Déposée et acceptée
30.04.2021	Loisirs & Sports - Installation d'espaces aménagés pour les grillades dans nos parcs	Jacques Stroun	Déposée et acceptée
30.04.2021	Aînés & Famille - Construction de petits immeubles intergénérationnels avec des appartements dits "IEPA" (immeubles avec encadrement pour personnes âgées et des appartements pour familles)	Jacques Stroun	Déposée et acceptée
06.05.2021	Loisirs & Sports - Remise en état des 2 terrains de tennis du Collège Claparède	Florence Lambert, Anne Déruaz-Lombard	En cours de réalisation
18.11.2021	Mobilité - Aménagement de la Voie Verte	Cyrille Dacorogna	Déposée
10.02.2022	Loisirs & Sports - Espaces publics à la Bessonette	Florence Lambert, Olivier Urfer, Laurent Schmidt	Déposée et acceptée
10.02.2022	Une subvention communale pour le passage aux énergies renouvelables	Antoine Locher	En cours de réalisation
24.03.2022	Mobilité - Aménagement du chemin de Conches - Zone 30	Anne Déruaz-Lombard, Florence Lambert	Transmise pour traitement en commission
13.06.2022	Modification du plan de site de Chêne-Bougeries (remplacement du grenier à bois par d'autres aménagements publics)	Florence Lambert, William & Antoine Locher, Marc Wuarin, Hélène Gache, Cécile Jolimay du Groupe PDC Vert Lib	Suivi avec le canton en cours
17.11.2022	Culture & Ecole - Pour la mise à disposition de locaux pour les besoins de la Lyre de Chêne-Bougeries et de l'Accademia d'Archi	Florence Lambert	Déposée et acceptée
17.11.2022	Petite Enfance et Ecole - Pour la réhabilitation de l'espace devant l'école de Conches	Anne Déruaz-Lombard, Florence Lambert	En cours de réalisation
17.11.2022	Pour une modification des horaires de la Mairie	Antoine Locher, Aoife Ryan (Indépendante)	En cours de réalisation

* Le PLR regrette que sa motion votée par le Conseil municipal n'ait pas été mise en œuvre. Depuis des habitants ont saisi la justice à propos de l'aménagement de la route Jean-Jacques Rigaux. La Commune participera à la procédure. Il aurait été préférable que tous les acteurs se concertent et s'entendent au début du processus comme le préconisait notre motion.



Adhésion, question :

